
**COMPTE RENDU et PV du BUREAU
de PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Séance du 08 mars 2022

Membres
24

Présents
21

Le huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente à la mairie de Cassagnes Begonhes, le bureau de Pays Ségali Communauté convoqués le vingt-trois février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Présidente.

Etaient présents : ALCOUFFE Patrick, ARTUS Michel, BARBEZANGE Jacques, BESOMBES Yvon, BORIES André, BOUSQUET Pierre, CALMELS Bernard, CARRIERE François, CAZALS Claude, CLEMENT Karine, FABRE Jean-Marc, FRAYSINHES Patrick, LACHET Jean, MAZARS David, MAZARS Jean-Pierre, MOUYSSSET René, TARROUX Jean-Luc, VABRE François, VERNHES Nadine, VIALETTES Jacky, WOROU Simon

Absents excusés : COSTES Michel, ESPIE Gabriel, AT André

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur VIALETTES Jacky

Ordre du jour :

- Convention d'occupation de la MCV par la MFR ;
- Accompagnement ADEFPAT sur la Mobilité en Pays Ségali ;
- Convention avec Ecofinances ;
- Information sur l'utilisation des salles de réunions de Baraqueville ;
- Point sur les commissions et les travaux des vice-présidents (commission sport ; commission voirie...) ;
- Questions diverses.
- Point sur les commissions et les travaux des vice-présidents ;
- Questions diverses.

Délibération n° 20220308-01

OBJET : Convention d'occupation de la MCV par la MFR

Madame la Présidente présente la convention avec la Maison Familiale et Rurale de Naucelle pour l'occupation de la Maison des Cent Vallées pour la saison touristique 2022.

Objet de la convention :

Dans l'attente d'une solution pérenne, la Communauté de communes souhaite que les groupes habituellement accueillis au cours de la saison touristique, puissent continuer à utiliser la Maison des 100 vallées à titre d'hébergement, pendant la saison 2022. Pour ce faire, elle confie le soin à la Maison Familiale Rurale de gérer et d'exploiter la Maison des 100 vallées qu'elle lui prête, afin d'accueillir ces groupes entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2022.

Durée

Le présent prêt à usage prend cours dès le 1er mars 2022 et expire le 30 septembre 2022.

Contrepartie financière

Le présent prêt à usage est consenti à titre gratuit.
Aucun dépôt de garantie n'est exigé par le prêteur.

L'emprunteuse versera une participation aux charges d'électricité et d'eau d'un montant de 400 € forfaitaires pour toute la durée du prêt.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau de PSC à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la convention ci avant évoquées et annexées à la présente délibération concernant l'occupation de la maison des cent vallées ;
- Autorise Madame le président à signer cette convention et tous les documents administratifs et comptables se rapportant à ces décisions.

Délibération n° 20220308-02

OBJET : Accompagnement ADEFPAT sur la Mobilité en Pays Ségali

Plusieurs études récentes réalisées par ou pour Pays Ségali Communauté (Convention Territoriale Globale, Charte des aînés, projet culturel de territoire ...) ont mis en exergue les problèmes de mobilité rencontrés par les habitants du territoire. Cette problématique engendre à chaque fois des contraintes qui empêchent les réalisations totales des actions envisagées.

Cette problématique très prégnante dans le domaine social se retrouve également dans les autres secteurs comme le développement économique, la santé, le sport, les loisirs, ou tout simplement les relations familiales.

C'est ainsi que de nombreux partenaires locaux ont signalé à la collectivité cet état de fait comme étant une problématique majeure les freinant dans leurs actions (Centre Social et Culturel du Pays Ségali au travers de leurs différents services comme la banque alimentaire, le Point Info Séniors, France service et autres actions sociales -- les restaurants du cœur -- Allo ça roule...) , mais également directement des habitants qui rencontrent de grandes difficultés pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux, administratifs, ou bien simplement faire leurs courses, des jeunes qui cherchent comment se rendre sur leur lieu de stage ou d'apprentissages, des personnes qui veulent visiter des proches...

Fort de ce constat, Pays Ségali communauté a choisi de se saisir de cette problématique afin de réfléchir à des actions à mener pour trouver des solutions à ces difficultés majeures et transversales aux différentes compétences de la collectivité, tout en sachant que certains outils existent déjà, qu'il faudra en tenir compte, et peut-être envisager des solutions innovantes et adaptées au territoire sans négliger les professionnels du secteur des transports et des partenaires institutionnels.

De plus, Pays Ségali Communauté est en cours de réalisation d'un Projet Politique de Territoire dont il faudra tenir compte.

Sachant la complexité de cette problématique, PSC a privilégié un accompagnement ADEFPAT afin de ne délaissier aucun aspect de ce dossier et de parvenir à dégager des solutions ou actions conformes aux besoin du territoire. Le groupe associé à la démarche, comprend plusieurs personnes morales, dont des entreprises qui ont fait connaître leur intérêt pour cette question.

Le Bureau communautaire a délibéré sur le projet Formation-accompagnement d'un groupe partenarial pour cette réflexion sur la mobilité en Pays Ségali.

Délibération n° 20220308-03

OBJET : Convention avec Ecofinances

Une précédente convention passée avec le Bureau d'études Ecofinances, a déjà permis de traiter les anomalies de CVAE. Il en résulte un potentiel de redressement de 50 000 € par an. Notre demande est en cours d'instruction par les Services de la DDFIP. Nous devons cependant 50 % de ce gain, s'il se confirme, à Ecofinances, jusqu'à concurrence de 39 900 €.

Il s'agit maintenant de confier à Eco-finances, une nouvelle mission de repérage des anomalies éventuelles portant sur les bases fiscales des locaux affectés aux activités économiques (CFE -Cotisation Foncière des Entreprises- essentiellement, mais aussi IFR – Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et TASCOT – Taxe sur les Surfaces Commerciales). Les modalités de rémunération sont les mêmes et sont précisées à l'article 6 de la convention. Les honoraires sont égaux à 50 % des gains portant sur 2 exercices budgétaires, limités à 39 900 € HT.

Le Vice-Président Patrick ALCOUFFE dit qu'en revanche, d'autres offres proposées par Ecofinances, n'ont pas été retenues. Elles sont les suivantes :

* Atelier-formation à destination des Commissions Communales des Impôts Directs : Il a été convenu sur ce sujet, de laisser la main au SMICA, qui propose au travers du Système d'Information Géographique, un outil qui permet aux CCID de repérer les anomalies sur les bases foncières et les classements des bâtiments. Jacques BARBEZANGE précise qu'un module opérationnel vient d'être mis au point par le SMICA. Il fera l'objet d'une ou plusieurs réunions de présentation avant l'été.

* Etude et simulation de modulation des cotisations minimum de CFE (qui s'appliquent aux Ets ayant des chiffres d'affaires inférieurs à 500 000 €) : le législateur permet à la collectivité d'appliquer un barème différencié de base minimum en fonction du chiffre d'affaire et dans les fourchettes fixées par la loi.

Il a été convenu d'étudier en interne des hypothèses de modulation et de les soumettre en Commission Finances. Patrick ALCOUFFE indique que la Commission Finances se tiendra le 22 mars à 20h30 au complexe sportif de Naucelle. Elle aura principalement à analyser les Comptes Administratifs de la Communauté de communes. Il s'agira aussi d'aborder la question de l'attribution de la fiscalité des zones d'activités et notamment de la taxe d'aménagement – la Loi de finances pour 2022, imposant désormais un partage obligatoire Commune/Communautés de communes selon des modalités à définir par délibérations conjointes.

Accompagnement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) concernant les coefficients de localisation des bâtiments professionnels : Il a été convenu de remettre cela à plus tard.

Le Bureau donne son accord pour la passation de cette nouvelle convention avec le Bureau d'études Ecofinances, portant sur l'analyse des bases des locaux affectés aux activités économiques.

OBJET : Information sur l'utilisation des salles de réunions de Baraqueville

Un projet de fonds de concours de PSC à la Commune de Baraqueville a été étudié par un groupe de travail qui réunissait Karine CLEMENT et André BORIES pour Pays Ségali Communauté et Jacques BARBEZANGE et Gérard BEC pour la Commune de Baraqueville. Il s'agissait d'abord de régler le solde des travaux réalisés par l'une et l'autre collectivité à l'occasion de la construction de l'Espace Public Multiservices, et d'autre part d'asseoir un partage de l'utilisation des salles de réunions dont dispose la Commune.

Des travaux ont été réalisés par la Commune, qui sont partiellement à la charge de la Communauté de communes. D'autre part, la Communauté de communes a réalisé des travaux qui sont partiellement à la charge de la Commune :

* Dû par Pays Ségali Communauté à la Commune de Baraqueville :

- Gestion du contrôle d'accès des entrées du bâtiment EPM et système de secours et d'incendie : 11 521.60 € HT

- 50 % de la cloison coupe-feu (entre deux ERP différents) entre le Cinéma et le local Communautaire au niveau R-1 : 863.00 € HT

- 50 % du radiateur du hall d'entrée : 959.07 € HT

Soit un total dû de 13 343.67 € HT

* Dû par la Commune de Baraqueville à Pays Ségali Communauté :

- Porte automatique accueil mairie : 6 838 €
- Bloc de boîtes aux lettres, part Commune : 746 €

Soit un total dû de 7 584 € HT

Pays Ségali Communauté doit donc à Mairie : $13\,343.67 - 7\,584.00 = 5\,759.67$ € HT

D'autre part, dans le programme initial de la construction de l'EPM, il n'a pas été prévu de salle de réunion ; l'idée de départ, étant que les salles de la Mairie, seraient également utilisées par la Communauté de communes. A l'époque, il y avait au rez-de-chaussée, la salle du Conseil Municipal, et à l'étage de la Communauté de communes (1^{er} étage) une salle de réunion, capable d'accueillir entre 10 et 20 personnes. La Commune vient d'aménager dans les combles, une troisième salle, équipée en sonorisation et audio-visuel, qui est particulièrement appropriée pour accueillir les grandes réunions.

Les besoins de la Communauté de communes sont :

Environ 2 fois par mois, l'accueil des Conseils Communautaires, Bureaux et autres grandes réunions.

Environ 1 à 2 fois par semaine, l'accueil de réunions de 10 à 20 personnes.

L'idée serait d'apporter un fonds de concours à la Commune pour participer aux travaux d'aménagement de la salle des combles, selon les mêmes modalités que nous avons appliqué pour le calcul du fonds de concours en sens inverse de la Commune à la Communauté de communes pour l'EPM dans sa globalité et le gymnase. Selon ces modalités, l'investissement immobilier réalisé par la Commune sur cette salle de réunion étant de 391 460,19 € hors taxes, le fonds de concours à apporter par la Communauté de communes à la Commune serait de 35 146 € qui viendrait s'ajouter au montant dû à la Commune, soit 40 905,67 €.

La Communauté de communes aurait accès à un planning de réservation des deux salles (salle des combles pour les grandes réunions ; salle de l'étage pour les réunions de 10 à 20 personnes plus fréquentes), commun avec la Commune.

Nadine VERNHES, tout en reconnaissant le bien-fondé de disposer d'une salle centrale pour les réunions statutaires, regretterait que l'on ne continue pas à tourner dans les Communes. Jean LACHET dit qu'il est bien de pouvoir disposer d'une salle de grande réunion, équipée, qui permette de projeter des documents, avec des micros à toutes les tables. Cela n'empêche pas de décentraliser les réunions de temps en temps. Karine CLEMENT souhaite aussi avoir accès à cette salle des combles sur la base d'un planning partagé, avec un équipement de sonorisation qui permette aux débats de se dérouler dans de bonnes conditions.

Le fonds de concours de la Communauté de communes à la Commune doit faire l'objet d'une délibération prochaine du Conseil. Le Conseil municipal de Baraqueville devra également délibérer.

OBJET : Point sur les commissions et les travaux des vice-présidents

Commission sport :

- * Piscine de la Gazonne à Sauveterre
- * Gymnase de Cassagnes-Bégonhès

David PAILHAS, Chef du service sport et équipements sportifs et de loisirs, présente les travaux de la Commission Sport qui s'est réunie le 10 février et qui faisait suite à la visite du 27 novembre des installations de compétence communautaire (Plan d'eau du Val de Lenne, gymnase de Baraqueville, espace de la Gazonne à Sauveterre de Rouergue, complexe sportif -piscine et gymnases- de Naucelle).

La Commission Sport a manifesté la volonté de fermer à termes la piscine de la Gazonne et a même évoqué l'idée de la fermer dès l'été 2022. Les raisons invoquées étaient les suivantes :

La piscine de la Gazonne est peu fréquentée. Elle faisait avant l'épisode de la crise du COVID, environ 1 200 entrées en Eté pour 60 jours d'ouverture. Deux autres piscines existent à Sauveterre et viennent certainement la concurrencer ; la piscine du village de vacances et une piscine privée dans le village, qui est en fait, assez largement ouverte aux habitants.

En termes d'équipement, la machinerie hydraulique est en bon état, car elle avait fait l'objet de travaux de la part de la Communauté de communes du Pays Baraquevillois. En revanche, le bassin et la plage sont en déplacement constant, ce qui pose des problèmes de pérennité des canalisations souterraines. Le système de vidange est direct dans le Léziert, ce qui a posé problème à la fin de l'été dernier, avec l'envoi accidentel d'une quantité de chlore importante qui a provoqué une importante mortalité piscicole. Il est possible que le Service de police de l'eau nous impose des travaux de sécurisation du système de vidange, mais rien n'est venu pour l'instant.

Il existe sur le Pays Ségali deux autres sites de baignade publique qui connaissent des fréquentations nettement plus importantes, le plan d'eau du Val de Lenne et la piscine de Naucelle, chacun ayant leur identité à affermir. Avec ces deux sites, le territoire couvre déjà largement les besoins de baignade.

La vocation du site de la Gazonne est certainement autre. Il permet la pratique de sports de pleine nature, qui sont de plus en plus en vogue et qui contribuent à l'attractivité du territoire. Le disk golf attire des pratiquants de tout le Département. D'autres activités (foot-golf, swin-golf, ...) doivent être développées. On peut étudier l'installation d'une structure de jeux d'eau de surface, à la place de la piscine, qui permettrait aux enfants de jouer, sans pour autant qu'il soit nécessaire d'assurer une surveillance qualifiée en sécurité de la baignade.

Il est à préciser que la Commune de Sauveterre de Rouergue n'était pas représentée à la Commission Sport. André BORIES dit qu'au cours de la réunion, il avait aussi été convenu d'en discuter avec les élus de Sauveterre. René MOUYSET, s'oppose à ce que la piscine soit fermée en 2022. Il n'est pas opposé à une fermeture à terme de la piscine et à une réorientation de la vocation de l'espace de la Gazonne, mais avant d'arrêter, il faut d'abord travailler sur un projet précis qui puisse être présenté au Conseil Municipal et à la population. Dans ce projet et afin de répondre aux besoins des familles, il est nécessaire de conserver une activité liée à l'eau. La piscine est encore en état, elle n'est pas en danger et il n'y a pas nécessité de la fermer dans un bref délai. David PAILHAS évoque les activités qui pourraient être développées sur le site de la Gazonne, avec l'idée de maintenir une présence saisonnière en été qui proposerait des prestations de buvette et de location du matériel nécessaire à la pratique des activités. Dans cette optique, il faudrait réfléchir de manière globale, en prenant en compte également la partie du site qui est de compétence communale ; le terrain de foot et l'espace de pique-nique et jeux pour enfants.

La Commission Sport a également manifesté la volonté d'avancer sur le projet de gymnase de Cassagnes-Bégonhès. Julien FRAYSSE, adjoint au Maire, remplace Michel COSTES, qui n'a pas pu être présent à la réunion du Bureau. Il rappelle que la délibération en faveur du projet de gymnase a été prise par le Conseil communautaire, le 26 juin 2018. Le terrain d'assise du projet a été acheté par la Communauté de communes l'année suivante. A l'instar des autres membres du Conseil Municipal présents à la réunion, il souhaite que l'on passe à la vitesse supérieure. Des contacts ont été pris par le Conseil Municipal avec les associations et le Collège, dont les effectifs se maintiennent d'année en année. Le Collège a besoin d'un gymnase.

Le Directeur des Services précise qu'il faudra veiller à ce que les frais de fonctionnement soient les plus réduits possibles, car leur financement est assis sur les attributions de compensation des Communes, proportionnellement à la provenance communale des collégiens. Or, une importante partie des collégiens provient de Communes extérieures au Pays Ségali, qui ne verseront pas de contribution. Cette part, sera donc à la charge directe de la Communauté de communes. André BORIES reprend les propos tenus en Commission Sport ; il faut soigneusement étudier les besoins et dimensionner le projet à leurs justes proportions. Jacques BARBEZANGE cite l'exemple de l'école de Lavernhe, où les élus ont dû se saisir du programme, afin de le rendre compatible avec les moyens du Syndicat à vocation scolaire.

Il est convenu de missionner David PAILHAS sur les prises de contacts nécessaires afin d'étudier au plus près les besoins, de façon à élaborer un programme qui permette de bien cadrer le travail du maître d'œuvre qui viendra ensuite.

Commission voirie

Nadine VERNHES donne un compte rendu de la Commission Voirie qui a traité principalement des résultats de l'appel d'offres pour le marché des travaux et des besoins de renouvellement des matériels.

Le Conseil Départemental a également sollicité la Communauté de communes en vue d'un fonds de concours de l'ordre de 43 000 € sur la partie de l'aménagement de la RD 25 entre Pont de Grandfuel et Salmiech, qui traverse la Commune de Cassagnes-Bégonhès, afin de participer au financement d'une bande cyclable qui favorisera la mobilité douce sur cette portion de route, tout en sécurisant cette montée potentiellement accidentogène. La Commission Voirie a donné un avis favorable pour cette participation aux travaux.

OBJET : Questions diverses

Jacky VIALETES dit qu'une nouvelle commande de sacs jaunes est arrivée et que par conséquent, les Communes peuvent venir les retirer.

Il a commencé à étudier le budget Ordures ménagères et exprime de fortes inquiétudes sur son équilibre. En effet, on enregistre une hausse de plus de 45 000 € de la Taxe générale sur les Activités Polluantes qui va se poursuivre en 2022, conformément à la volonté de l'Etat. Le carburant des camions BOM est également un poste en forte hausse. Le budget d'entretien des camions s'élève à 100 000 €, car le parc est vieillissant. Le nouveau camion arrive cependant, semaine 10. Il n'est pas sûr que l'on puisse équilibrer le budget 2022 avec un taux de TEOM maintenu à 12 %. Jacques BARBEZANGE rappelle que le taux a déjà été augmenté l'année dernière et il demande à ce que les sources d'économies soient davantage étudiées. A été évoquée notamment depuis plusieurs années, l'idée d'installer des conteneurs enterrés ou semi-enterrés, qui potentiellement devraient permettre des économies de fonctionnement conséquentes. De même, il faut avancer sur le projet de déchèterie de Manhac, afin de s'affranchir de l'importante participation que nous versons chaque année à Rodez Agglomération.

Jacky VIALETES pose également la question du financement du Service par les professionnels qui utilisent gratuitement les déchèteries avec une forte augmentation des volumes, notamment à la déchèterie de Baraqueville et qui dans certaines parties du territoire, livrent des quantités importantes de cartons. Il précise que la Commission Ordures Ménagères se réunira le 15 mars.

Jacques BARBEZANGE présente le projet de réseau de chaleur porté par la Commune de Baraqueville, dont la source d'énergie renouvelable sera constituée de plaquettes de bois et qui permettra d'alimenter des équipements communaux (la Mairie et la future salle d'animation) et des équipements intercommunaux (l'espace Public Multiservices et le futur tiers-lieu). La chaufferie sera installée dans le sous-sol des ateliers municipaux. L'investissement qui sera réalisé dans le courant de l'année 2022 s'élève à 466 000 euros, avec un reste à charge déduction faite des subventions, de 130 000 €. Le temps de retour de l'investissement est estimé à environ 4 ans.

Karine CLEMENT informe le Bureau de la tenue du Boxing Tour au complexe sportif de Naucelle, le samedi 15 avril 2022, en partenariat avec la CAPEB. La Communauté de communes réserve des tables, de façon à pouvoir inviter à cet évènement, les Membres du Bureau et quelques responsables des Services.

Simon WOROU indique la tenue prochaine de la Commission d'attribution des places de crèches et micro-crèches et invite les Communes concernées à être présentes afin de suivre le déroulement de la procédure d'attribution.

Karine CLEMENT indique les dates à retenir des prochaines réunions :

- Commission OM Mardi 15 mars - 14h00Salle des Fêtes de Cabanes
- Restitution 1^{ère} phase PPTMardi 15 mars - 20h30 Cinéma de Baraqueville
- Commission Finances Mardi 22 mars - 20H30.....Grande salle de réception Naucelle
- Conseil CommunautaireJeudi 24 mars - 20H30 Baraqueville
- Commission Assainissement.....Mardi 29 mars -

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures